



www.dden-fed.org

1er juin 2022

Numéro 218

Exerçons notre pouvoir de Citoyen

En tant que citoyenne ou citoyen, chacune et chacun d'entre-nous sommes appelés à choisir, en conscience, dans nos circonscriptions respectives nos parlementaires les 12 et, éventuellement 19 juin 2022. Il n'est pas question, ici, comme le mentionnait l'éditorial de la Lettre du DDEN du 1^{er} avril, de donner des consignes de vote. Nous ferons nos choix afférents à nos multiples préoccupations en y intégrant celles de notre Fédération dans les domaines du devenir de l'Éducation et de la promotion et défense de la Laïcité.

Nous avons aussi rappelé dans un même éditorial que la xénophobie ne pouvait-être un projet politique. Un questionnement des candidats aux élections législatives est proposé dans la Lettre du DDEN précédente. N'est-ce pas là un moyen de faire connaître et mieux faire reconnaître nos fonctions officielles et missions associatives ? Mais aussi, les enjeux autour de l'École, sous couvert d'autonomie, apparaissent aussi déterminants qu'aux débuts de la République dans le rôle et la place dévolus à l'État. Le fléau de la concurrence s'est aggravé, et mine à présent, de l'intérieur, le service public avec ce lent poison qu'est la logique libérale d'une individualisation du rapport à l'école.

Autre menace, celle qui pèse sur le principe de laïcité. Ceux qui la qualifiait, hier, « *de vieille lune pour esprits attardés* » récupèrent le vocable dans un unanimité trompeur. N'est-ce pas là le triomphe de l'équivoque ? L'entreprise de dénaturation du mot laïcité participe d'une volonté de récupération du concept réinterprété par des traductions très diverses, voire antinomiques. Certains, par électoralisme, invoquent la laïcité pour les Églises historiquement installées et la liberté religieuse pour des cultes émergents. Ou bien privilégient la liberté religieuse de l'accompagnant de sorties scolaires en négligeant et occultant la liberté de conscience de l'accompagné. Pour d'autres, la laïcité incarne l'œcuménisme de quelques religions institutionnellement « *reconnues* ».

Mais aussi des menaces minent notre démocratie comme **l'indifférence aux affaires publiques** de citoyens devenus spectateurs qui refusent tout processus électoral. **La compétition économique et la montée des inégalités** tendent à saper la démocratie, comme l'égalité en termes d'accès aux soins, d'accès à l'éducation... Le **décalage entre gouvernants et gouvernés** qui se réfugient dans l'abstention politique ou dans des tentations extrémistes ou dans un repli sur des identités illusives d'ordre religieux ou communautariste. Ces problèmes sont autant de questions posées à notre démocratie représentative.

La démocratie est l'avenir de toutes les sociétés humaines et notre République en particulier. Votons.

Eddy Khaldi, le 30 mai 2022

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

La France est, parmi les grands pays de l'OCDE, celui où l'origine sociale pèse le plus sur la réussite des élèves. Dès lors, le rétablissement de la promesse républicaine d'égalité des chances apparaît comme la toute première mission du successeur de Jean-Michel Blanquer. Chacun l'a compris, en choisissant Pap Ndiaye pour succéder à Jean-Michel Blanquer au ministère de l'éducation nationale, Emmanuel Macron a cherché à faire un coup politique : déstabiliser la gauche avant les élections législatives, adresser un signal réconfortant aux enseignants, rappeler que sa propre conception de l'égalité ne nie pas les différences. Mais que la nomination d'un homme noir à la tête d'un ministère régalien nourrisse autant les polémiques montre, au-delà de l'usage politique qu'en fait le président de la République lui-même, que la France a encore bien du chemin à faire pour être, comme elle le prétend, « aveugle à la couleur de la peau ».

Certes, Pap Ndiaye est un symbole. Fils d'un Sénégalais et d'une Française, normalien, agrégé d'histoire, ce pur produit de l'école de la République personnifie à merveille la méritocratie. Qu'il dirige désormais l'institution précisément chargée de la promotion et de l'émancipation par le savoir, et se pose ainsi en modèle, envoie un message capital à l'heure où le pays, fragmenté

et déstabilisé, doit retrouver le chemin de l'unité et où les catégories sociales défavorisées – notamment issues de l'immigration – ont des raisons de penser que l'école n'est pas conçue pour elles et les laisse au bord du chemin. Que le nouveau ministre n'ait pas la même sensibilité que son prédécesseur est une bonne nouvelle : en mêlant son obsession du « wokisme » à sa gestion d'une administration ultrasensible, M. Blanquer s'était aliéné nombre des 900 000 enseignants qu'il avait la charge de valoriser. M. Ndiaye, lui, professe des positions à la fois universalistes et sensibles aux questions d'inégalité et de discrimination, plus proches de la réalité des classes. ORGANISER LA CONCERTATION :

Or, le rétablissement de la promesse républicaine d'égalité des chances apparaît comme la toute première mission du nouveau ministre : la France est, parmi les grands pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), celui où l'origine sociale pèse le plus sur les acquis et la réussite des élèves. Le pays forme des mathématiciens d'élite, mais elle est la lanterne rouge européenne pour les maths en classe de CM1 et de 4^e. Autour de cette ambition centrale doivent s'organiser les priorités du nouveau ministre : mieux accompagner les élèves défavorisés, consolider l'école élémentaire, ajuster la réforme du lycée et engager celle du lycée professionnel. Tout cela suppose

de s'attaquer à la profonde crise de vocations dont souffre le métier d'enseignant. A l'heure où, dans certaines disciplines, le nombre de postes offerts excède celui des candidats admissibles, il est urgent de revaloriser substantiellement les salaires et de rendre la profession attractive. Avant l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a braqué les enseignants en promettant la rémunération au mérite et l'autonomie des établissements. Si M. Ndiaye veut renouer avec eux, il doit éclaircir ses objectifs et organiser la concertation avec tous les acteurs. Une mise en concurrence pure et simple des établissements ne ferait qu'exacerber les inégalités et aggraver la pénurie d'enseignants dans les zones difficiles. Mais les piètres performances du système éducatif actuel excluent le statu quo.

Le nouveau ministre part avec un handicap – il ne possède ni réseau politique ni expérience d'une grande administration –, mais avec un capital de sympathie et des convictions sur l'égalité. A lui de les utiliser au mieux pour relever les immenses défis d'une éducation nationale en crise et pour dépasser le symbole que constitue sa nomination.

LE MONDE 28.05.2022

(Remarque : l'Éducation n'est pas un ministère régalien même si son organisation est mentionnée à l'alinéa 13 du préambule de la Constitution).





Enquête DDEN : Les sanitaires scolaires une URGENCE nationale !

Cliquer sur le bandeau pour accéder à l'enquête ... Merci

APPEL aux directrices et directeurs d'école Participez à l'enquête des DDEN Les sanitaires scolaires

À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

Concernant les sanitaires scolaires, la pandémie a révélé de grandes disparités suivant les établissements, la vétusté de certains matériels ou leur absence, bien des manques au niveau des points d'eau chaude et froide, ainsi que des troubles engendrés par la crainte de leur utilisation par les enfants, signalés par les parents ou des médecins.

Les DDEN soucieux de la santé et du bien-être des enfants, l'école étant le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages, souhaitent par cette enquête nationale faire un état des lieux, relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants, dont le résultat sera communiqué aux pouvoirs publics, dans le but d'améliorer la situation.

Le Conseil fédéral a acté le principe de cette enquête conduite dans les écoles par les DDEN en concertation avec la directrice ou le directeur. Cette enquête permettra de dresser un état des lieux et formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

**L'enquête se déroulera
entre le mardi 29 mars et le vendredi 24 juin 2022**

Pour répondre à l'enquête sur les sanitaires scolaires, vous pouvez aussi cliquer en ligne sur l'adresse suivante :

<https://tinyurl.com/SANITAIRES-DDEN>

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale remercie les DDEN, pour une participation la plus large possible.



Un panel significatif
de remontées :

2807 enquêtes
en 2 mois.

Baromètre de l'Unsa Education : L'éducation au fond du trou

"Combien de temps encore ça va durer ?" Commentant le 23 mai les résultats du "Baromètre Unsa", Frédéric Marchand, secrétaire général de l'Unsa Education, s'inquiète des tensions dans l'École. Si les enseignants aiment leur métier, un tiers déjà trouve qu'il n'a plus de sens. Un tiers aussi envisage de changer totalement de métier. Et seulement 16% conseilleraient l'enseignement à leur enfant. Autre révélation de cette très large enquête (plus de 40 000 participants), le rejet de la politique ministérielle, déjà massif depuis 2018, ne cesse de croître. 2022 voit une nouvelle baisse avec seulement 5% des enseignants en accord et pas plus d'un quart des cadres. Blanquer a laissé l'éducation au fond du trou.

De mars à avril 2022, pour sa 10ème édition, **43 000 personnels d'éducation** ont répondu aux questions du "Baromètre" de l'Unsa Education. Un nombre très important qui donne à cette enquête une vraie représentativité. D'autant que les adhérents ou sympathisants Unsa ne représentent que 33% des participants. La moitié se déclare proche d'aucun syndicat.

"Le malaise et la défiance envers le ministre JM Blanquer se sont encore amplifiés", explique Frédéric Marchand, secrétaire général de l'Unsa Education. Si globalement 92% des répondants aiment leur métier, 29% ne trouvent plus de sens à ses missions. C'est le cas de 33% des enseignants, 32% des IPR (inspecteurs du 2d degré) et 42% des IEN (inspecteurs du 1er degré). 33% des enseignants envisagent de quitter l'éducation pour travailler dans le secteur privé (hors enseignement). Ils étaient deux fois moins nombreux en 2016. C'est aussi le cas de 24% des personnels de direction, 20% des IEN et 12% des IPR. Voilà qui laisse augurer d'une autre crise du recrutement, d'autant qu'un pourcentage plus important encore souhaite quitter son métier pour un autre dans le secteur public. Un personnel sur quatre seulement se sent reconnu dans son travail, soit deux fois moins aussi qu'en 2016 (27 et 46%). Seulement 19% des enseignants sont dans ce cas.

Une autre image de la situation est donnée par le degré d'approbation de la politique éducative du ministre. 86% des personnels de l'éducation sont en désaccord avec cette politique. Un pourcentage qui ne cesse de croître depuis 2018. En 2017 le taux était à 67%. Il est passé à 83% en 2019.

Ce rejet n'est pas le fait que des enseignants même s'il est au maximum chez eux. Ainsi seulement 5% des enseignants approuvent la politique ministérielle. Chez les cadres le taux est plus fort mais pas plus d'un cadre sur 4 ne souscrit aux idées de JM Blanquer : 26% des IPR, 32% des IEN et 24% des personnels de direction. Ce divorce avec les cadres est apparu en 2018. JM Blanquer a réussi à faire une large majorité contre lui.

L'Expresso - Café Pédagogique <fjarraud@cafepeda

Tous les résultats

<https://www.unsa-education.com/article/-vous-aimez-les-chiffres-accedez-a-lensemble-des-resultats-du-barometre-unsapar-metier-age-et-territoire/>



Du CP au CM2, l'évolution des élèves dépend davantage du milieu social en mathématiques qu'en français selon la DEPP

Le destin scolaire des élèves est-il scellé dès leur entrée au cours préparatoire ? Non, répond la DEPP. Le niveau des acquis des élèves, mesuré en CP, ne peut "pas être considéré comme un prédicteur parfait de la performance des élèves en CM2, notamment en mathématiques." Le service statistique de l'Education nationale compare les résultats en français et en mathématiques d'élèves entrés au CP en 2011 et leurs performances 5 ans plus tard au CM2 : "la moitié des élèves les plus en difficulté à l'entrée en CP ne le sont plus en CM2, aussi bien en français qu'en mathématiques." .../...



SOMMAIRE

- + L'égalité éducative, vrai défi pour le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye
- + Enquête des DDEN sur les sanitaires scolaires à faire avant le 24 juin
- + Baromètre de l'Unsa Education : l'Éducation au fond du trou !
- + Du CP au CM², l'évolution dépend du milieu social
- + Les DDEN du Morbihan sur les toilettes scolaires
- + Les MDPH ne veulent pas porter le chapeau de l'échelle de l'école inclusive
- + Evaluations à mi-parcours pour les CP
- + Climat scolaire selon l'Autonomie de Solidarité Laïque (ASL)

.../... Les garçons toutefois "ont tendance à obtenir de moins bonnes performances en français que les filles", au CP comme en CM2. En mathématiques, à l'entrée en CP, "le score moyen des garçons et des filles est similaire (250). Cinq ans plus tard, les garçons obtiennent un score moyen de 254 contre 246 pour les filles." Si l'on considère les élèves les plus faibles, en mathématiques, 23,6 % d'entre eux passent dans les groupes moyens+ ou forts, et en français, 19 %. Mais cette progression "concerne plus souvent des élèves issus des milieux plus favorisés économiquement et ayant un capital social et culturel plus important. Ce lien est plus marqué en mathématiques qu'en français."

S'agissant toujours des élèves les plus faibles, la prise en compte du pays de naissance des parents est peu commentée dans la note d'information, malgré son intérêt. C'est ainsi qu'en français, 20,2 % des élèves dont au moins l'un des deux parents est né à l'étranger connaissent une évolution "très positive", un taux plus faible de 2,5 points pour ceux dont les deux parents sont nés en France (17,7 %). En mathématiques en revanche, le fait d'avoir deux parents nés en France constitue un avantage important (26,1 % contre 19,4 pour les élèves dont les deux parents sont nés à l'étranger).

La note "Panel des élèves entrés en CP en 2011 - Performances à l'école élémentaire selon le niveau scolaire initial et l'origine sociale" :
<file:///C:/Users/solde/Downloads/ni-22-14-114530.pdf>

Les Délégués de l'Éducation nationale du Morbihan alertent sur l'état des toilettes scolaires.

« Quand on soulève le problème des toilettes scolaires, personne ne se sent responsable de la chose et on n'avance pas sur le sujet », déplorent les délégués départementaux de l'Éducation nationale du Morbihan, réunis à Auray. « Des enquêtes montrent que huit élèves sur dix se retiendraient d'aller aux toilettes à l'école. Or, il est prouvé que si les besoins fondamentaux ne sont pas assouvis, cela entraîne des problèmes psychologiques et médicaux. Un enfant qui se retient va aussi avoir des difficultés à se concentrer en classe ».

Les délégués de l'Éducation nationale du Morbihan ont lancé une enquête auprès des écoles, qui a été retenue par leur fédération pour être étendue à l'échelle nationale.

Une fois le bilan de l'enquête établi cet été, les DDEN entendent « **obliger le ministère de l'Éducation à mettre en place des normes** ».

Ils pointent trois axes d'action : d'abord le nettoyage, ensuite la conception des lieux, et enfin éduquer. « Il faudrait que des normes soient clairement écrites. Il faut plus de surveillance, car ce sont des lieux où débute parfois le harcèlement. Dans la conception, il vaudrait mieux prévoir des toilettes entre les classes, à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur ».

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/les-delegues-departementaux-de-l-education-nationale-enquetent-sur-les-toilettes-scolaires-18-05-2022-13032588.php>

Les MDPH ne veulent pas porter la responsabilité des échecs de l'école inclusive

La préparation de la rentrée 2022 "laisse aux équipes (des MDPH) un goût amer". Les maisons départementales des personnes handicapées attendent toujours que des réponses soient apportées à des difficultés qui mettent "en péril la scolarisation de certains enfants", écrivent-elles dans une lettre ouverte qui vaut "coup de gueule collectif".

Elles font notamment valoir que l'Éducation nationale n'assume pas sa part de responsabilité : "Les dispositifs de droit commun", PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) et PAP (plan d'accompagnement personnalisé) sont "insuffisamment mobilisés", ce qui provoque "une banalisation du dépôt de demandes auprès des MDPH" et une multiplication des PPS (projet personnalisé de scolarisation), "seul moyen d'obtenir une AESH mais surtout du matériel pédagogique adapté".

Dès lors, "les MDPH reçoivent des demandes en hausse continue" et doivent statuer en fonction "des documents fournis et complétés par les familles et les équipes de l'Éducation nationale", ce qui conduit "le plus souvent à attribuer cette aide humaine". Résultat : "le nombre d'élèves accompagnés ne fait que croître d'année en année", et pèsent sur les MDPH "des attentes considérables sur la réussite, le maintien ou l'accès à la scolarisation. On demande aux équipes d'évaluation de la MDPH d'endosser, par défaut, un rôle de régulateur des demandes parce que l'ensemble du dispositif n'est pas adapté."

Les MDPH constatent de plus que l'Éducation nationale ne respecte pas "le cadre légal des mises à dispositions de personnels aux MDPH depuis près de 15 ans" et que le régime indemnitaire des enseignants y évoluant est "très opaque et inégal". Elles dénoncent l'absence d'harmonisation des critères d'évaluation du volume horaire des aides humaines mutualisées. Elles ajoutent que les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), "censés permettre la fluidité de l'attribution de l'aide humaine, ne sont pas en capacité de faire face", que l'insuffisance de formation des AESH "induit un recours à des associations engendrant, dans certains cas, un reste à charge conséquent pour les familles". De plus, "les AESH ont souvent l'impression de devoir répondre aux attentes des enseignants sur l'adaptation pédagogique nécessaire à l'enfant sans avoir les moyens d'y faire face".

L'association des directeurs de MDPH demande que, pour préparer la rentrée, "une concertation soit enfin lancée dans de bonnes conditions entre les MDPH, les familles, les associations, l'Éducation nationale, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et les ministères concernés".

<https://informations.handicap.fr/a-rentree-sous-tension-coup-de-gueule-mdph-32883.php>

« La grande erreur de notre temps, cela a été de pencher, je dis même de courber, l'esprit des hommes vers la recherche du bien matériel.

Il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand.

C'est là et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même et par conséquent avec la société. »

V. Hugo



Évaluations à mi-CP 2022 : la réduction des écarts Education Prioritaire - hors éducation prioritaire parfois en trompe l'œil

“Dans le secteur public, les élèves des écoles d'éducation prioritaire ont une maîtrise moins affirmée pour l'ensemble des domaines évalués en français“, indique la DEPP dans son point d'étape concernant les évaluations de mi-CP 2022.

L'écart le plus important, calcule le service statistique de l'Éducation nationale concerne la compréhension orale, avec 22 points de différence entre les proportions d'élèves de REP+ et ceux du public hors EP présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) pour l'exercice “Comprendre des phrases lues par l'enseignant“.

Il en est de même pour la lecture, où “les écarts entre REP+ et public hors EP existent mais sont moins élevés (respectivement 11,9 points et 12,7 points pour la lecture à voix haute de mots et de texte) “ tandis que “c'est également le cas pour l'écriture de syllabes ou de mots dictés et pour ce qui concerne le principe alphabétique (connaissance des lettres et des sons associés) et la conscience phonologique“.

De même, “en mathématiques aussi, on observe des écarts de performances selon le secteur de scolarisation“, constate ensuite la DEPP, surtout pour les exercices de soustraction (13,9 points) et de résolution de problèmes (16,1 points).

Mais comment ces écarts ont-ils évolué entre le début d'année scolaire 2021 et le point d'étape 2022 ? “Pour la plupart des domaines, la réduction des écarts de performance est d'environ cinq points de pourcentage“

En février-mars 2022, 790 000 élèves de CP de 31 700 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support « papier ». Le taux de participation des évaluations atteint 98 %.

Questionnés sur ces évaluations, seulement 57 % des enseignants déclarent avoir pu accéder aisément à leur espace classe sur le portail de saisie (contre 71 % en 2019). Cette évaluation est susceptible d'avoir une influence sur sa pratique “dans la mise en place de groupes de besoin“ pour 50 % des enseignants (53 % en 2021), et seulement 1/3 d'entre eux estiment que cette évaluation a permis de déceler des difficultés.

file:///C:/Users/solde/Downloads/-valuations-2022-point-d-tape-cp---premiers-r-sultats-114539_0.pdf

<http://www.touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-20311-evaluations-a-mi-cp-2022-la-reduction-des-ecarts-ep-hors-education-prioritaire-parfois-en-trompe-l-oeil>

Climat scolaire : retour à la situation d'avant la crise selon l'Autonome de solidarité laïque

La crise n'a pas contribué à améliorer le climat scolaire, constate l'ASL, au vu des dossiers déposés par ses adhérents. Les chiffres du "baromètre 2021" de l'Autonome de solidarité laïque montrent "un retour à ce que l'on connaissait avant la crise", la baisse du nombre de dossiers enregistrés en 2020 était due "aux changements induits par la période de confinement". Au total, ses 485 492 adhérents, dont près de 408 000 enseignants et 34 000 chefs d'établissement ou directeurs d'école, les autres étant AED, AESH..., ont déposé 9 579 dossiers. La moitié d'entre eux a donné lieu à une démarche judiciaire avec un avocat, l'autre moitié s'est limitée à une consultation juridique.

Ce sont les personnels du 1er degré qui subissent le plus d'incidents ayant justifié l'ouverture d'une procédure, deux fois sur trois pour des diffamations, des insultes ou des menaces, du fait dans la moitié des cas des représentants légaux d'un l'élève. Or seuls 36 dossiers sont arrivés devant un tribunal l'an dernier, contre 177 en 2017 ; les plaignants se heurtent de plus en plus souvent à des "refus de prise en compte dans les commissariats, la police demandant de procéder à une démarche civile plutôt que pénale". C'est ainsi que, en 2021, sur 354 dossiers d' "agressions", seuls cinq ont donné lieu à un traitement judiciaire. L'ASL évoque une tendance à la baisse depuis cinq ans ce qui l'amène à se demander .../...



Enquête DDEN : Les sanitaires scolaires une URGENCE nationale !

Cliquer sur le bandeau pour accéder à l'enquête ... Merci

.../...

comment les personnels peuvent être rassurés lorsque le traitement judiciaire des actes du quotidien semble les minorer", tout en notant qu'elle-même leur conseille souvent de rechercher "des alternatives et des solutions moins douloureuses et moins lourdes qu'un traitement judiciaire" qui "les impacte dans leurs vies professionnelle et personnelle".

L'ASL note par ailleurs une augmentation depuis deux ans des "conflits" avec les parents et les élèves, mais aussi "entre enseignants et chefs d'établissement", ces derniers étant "dus aux changements constants et répétés des consignes pédagogiques", ainsi qu'« aux différents protocoles sanitaires ».

https://www.autonome-solidarite.fr/media/2022/05/BA-ROMETRE-ASL-2021_AVRIL2022.pdf

DDEN, Participez à l'enquête fédérale Les sanitaires scolaires

À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

Concernant les sanitaires scolaires, la pandémie a révélé de grandes disparités suivant les établissements, la vétusté de certains matériels ou leur absence, bien des manques au niveau des points d'eau chaude et froide, ainsi que des troubles engendrés par la crainte de leur utilisation par les enfants, signalés par les parents ou des médecins.

Les DDEN soucieux de la santé et du bien-être des enfants, l'école étant le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages, souhaitent par cette enquête nationale faire un état des lieux, relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants, dont le résultat sera communiqué aux pouvoirs publics, dans le but d'améliorer la situation.

Le Conseil fédéral a acté le principe de cette enquête conduite dans les écoles par les DDEN en concertation avec la directrice ou le directeur. Cette enquête permettra de dresser un état des lieux et formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

L'enquête se déroulera entre le mardi 29 mars et le vendredi 24 juin 2022

Pour répondre à l'enquête sur les sanitaires scolaires, vous pouvez aussi cliquer en ligne sur l'adresse suivante :

<https://tinyurl.com/SANITAIRES-DDEN>

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale remercie les DDEN, pour une participation la plus large possible.

« L'enquête peut être remplie par le DDEN ou par le directeur ou la directrice si nécessaire. Dans ce cas, le préciser à la saisie en ligne ».

À ce jour, un panel significatif de remontées :

2807 enquêtes en 2 mois.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédaotionnelle :

Bernard RACANIERE